



Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 14 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 09/11/2022

Absentes excusées : 2

1/Mme Valérie Didier a donné pouvoir à M. Bruno Sicard

2/Mme Céline Lacaze

Présents : 9

Monsieur Longuet a été élu secrétaire de séance.

-Le conseil municipal approuve le compte rendu relatif à la réunion du 29 août 2022.

-Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre. Cette manifestation a rassemblé environ 80 personnes dont quelques enfants du regroupement pédagogique.

1/ Syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la qualité sanitaire de l'eau distribuée dans les foyers. Le bilan de l'analyse réalisée par l'ARS indique une eau propre à la consommation humaine, les taux de pesticides constatés de métabolites chloridazone étant de 1,29 mg/l pour 3 mg/l admis.

2/ Loyer du logement communal

Le logement communal est loué depuis le 1^{er} trimestre 2021, avec un indice IRL de 130.52 au 4^{ème} trimestre 2020, l'estimation du 4^{ème} trimestre 2022 est d'environ 138.

Cette forte hausse conduirait à une augmentation du loyer à 70€ mensuels.

Après discussion, eu égard au paiement régulier des loyers et afin de conserver le même locataire, évitant ainsi la vacance du bien, le conseil municipal décide à l'unanimité de bloquer le loyer à sa valeur actuelle soit : 1250€.

Cette décision est valide jusqu'au 6 février 2024.

En contrepartie de cette décision, les locataires seront sollicités, afin de mettre à disposition leur cour lors de la réfection de la toiture de l'église en 2023.

3/ Frais du regroupement pédagogique

Monsieur le Maire présente les comptes du regroupement pédagogique de l'année scolaire 2021/2022.

Les dépenses s'élèvent à 88 947 € 57, pour un effectif de 108 élèves. Il est précisé que ces comptes n'incluent pas la restauration solaire.

Après répartition des dépenses au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, les participations sont les suivantes :

Borest : 34 870 € 74, Fontaine-Chaâlis : 24 979 € 44, Montlognon : 23 332 € 27 € et Montlevêque : 5 765 € 12

Le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres auprès des communes du RPI.

Pour information, le coût annuel par élève s'élève à 823€59, il était de 784€92 en 2021.

4/ Gestion énergétique des bâtiments communaux

La hausse des différents abonnements et combustibles liés la gestion des bâtiments communaux amène à en modérer les dépenses. Un courrier a été adressé à l'ensemble des utilisateurs afin de les sensibiliser à économiser l'énergie, notamment par la limitation de la température.

Des thermostats sont en cours d'installation à l'école maternelle et à la cantine.

Les 5 châssis de toit et la fenêtre de l'étage de la cantine seront prochainement changés.

Le coût de ces deux dépenses est d'environ 5 200€

Un contrôle de l'installation électrique sera effectué à l'étage de la cantine par la société Véritas courant décembre.

5/ Travaux

Monsieur Bordereau fait le point sur tes travaux en cours et à réaliser, un dossier est remis à chaque Conseiller.

La réception du terrain multisport a été réalisée le 14 novembre. Le procès-verbal de réception partielle a été émis avec une réserve concernant le filet pare-ballons.

Des problèmes de conception ont conduit à une modification sensible du projet initial. Eu égard à ce désagrément Monsieur Sicard a négocié une année d'entretien gratuit.

Monsieur Carpentier fait part de premiers constats :

- faible hauteur du filet entre le court de tennis et le terrain multisports.

- sensibilisation des utilisateurs au partage du terrain.

Un panneau interdisant le port de chaussures à crampons sera installé.

L'inauguration du terrain aura lieu le 10 décembre.

L'Architecte des bâtiments de France se rendra prochainement en Mairie afin d'étudier le projet de réfection de la toiture de l'église, notamment le choix du panachage des tuiles.

6/ Communauté de communes

Monsieur Sicard informe le conseil municipal quant à l'évolution des relations au sein de la communauté de communes.

A l'initiative de Madame la Préfète, des réunions avec la présence obligatoire de tous les Maires ont eu lieu.

Un cabinet d'audit a été missionné afin de recueillir l'avis de chacun quant aux difficultés de fonctionnement de la communauté de communes. Il en ressort une difficulté de communication entre deux groupes.

Un séminaire de pacte de gouvernance, rassemblant les Maires a donc été organisé afin de remédier à ce problème. Monsieur Sicard constate une nette amélioration relationnelle.

Suite à ce séminaire, la cohérence du territoire de la CCSSO a été confirmée.

Un travail sur la répartition des compétences et une plus grande intégration des petites communes a été acté.

Le problème de la composition du bureau décisionnaire a été évoqué, le souhait étant la présence de l'ensemble des Maires sur la proposition et l'étude des projets.

Monsieur Sicard souhaite l'intervention de la communauté de communes sur l'assainissement collectif, le développement économique local, le soutien aux petites communes.

Les finances de la communauté de communes sont très excédentaires, avec un résultat de clôture de 3,3 millions d'euros en 2021. Cela s'explique par une absence d'investissements coûteux et le paiement du FPIC par chaque commune depuis 2021.

7/ Contrat enfance jeunesse

Le contrat CAF (contrat enfance jeunesse) arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il sera remplacé par le contrat : Bonus territoire.

Une réunion en présence de Mme le Goas, de la CAF de Creil, a permis de confirmer la continuité du versement des aides au fonctionnement de la cantine scolaire par le biais de l'APEM.

Monsieur le Maire précise que chaque année la commune de Borest finance seule l'entretien des locaux de la cantine. Ces charges supplétives, non répercutées sur les familles et autres communes du RPI, sont en augmentation et sont estimées à 6000€ pour l'année 2022.

Possibilité pour la commune d'obtenir une subvention de 11% des dépenses d'investissement liées à l'accueil des enfants. Une demande sera faite concernant la pose de thermostats et la réfection des combles de la cantine.

8/ Délestage ENEDIS

Le contexte incertain de cet hiver, dû à la maintenance des réacteurs nucléaires et aux différents conflits, pourra éventuellement amener ENEDIS à procéder à des coupures d'électricité aux heures de pics de consommation.

9/ Affaires sociales

Monsieur De Freitas a assisté à une réunion de la CCSSO concernant les affaires sociales. Il en ressort une difficulté de la communauté de communes à accueillir les enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil dédiées, par manque de locaux et de personnel qualifié.

10/ Festivités

Monsieur Fleury présente les différents évènements à venir :

- Repas d'automne le 18 novembre
- Inauguration du terrain multisport le 10 décembre à 11 heures.
- Marché de Noël le 11 décembre
- Paris en ligne lors du mondial de football.

11/ Film documentaire

Un film documentaire à orientation historique, sera prochainement réalisé à Borest.

Il devrait être visible sur You Tube début juillet.

12/ Questions diverses

- Problème récurrent de chiens non tenus en laisse.
- Un visiophone a été installé à l'école maternelle, Monsieur Longuet qui a réalisé cette installation est remercié par le maire et le conseil municipal
- Achat de draisiennes et trottinettes pour l'école maternelle.
- Entretien de l'étang communal, réalisé par le locataire, non satisfaisant, un rappel sera fait au locataire concernant ses obligations.
- Demande de Monsieur De Freitas d'inclure les analyses de l'eau dans la gazette.

La séance est levée à 23 heures.

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée au 23 janvier, 20 heures.